PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Annexes

0. Servitudes d'Utilité Publique

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1

PLANCHE 6

Ce document est une représentation des servitudes d'utilité publique en vigueur affectant l'utilisation des sols. Il est de nature informative : il ne se substitue ni à la consultation des gestionnaires, ni à celle des plans annexés au dossier instaurant la servitude, ou au PLUi.

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

N

1 : 8 100

Tableau d'assemblage

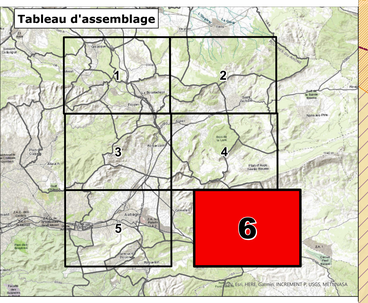

Conservation du patrimoine (naturel et culturel)

AS1 - Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine
Périmètre de protection étendu
Périmètre de protection immédiat
Périmètre de protection rapproché
EL10 - Cœur de parc national
A9 - Zone agricole protégée

AC1 - Mesures de classement et d'inscription des monuments historiques
AC1 - Protections des abords des monuments historiques
Périmètre Délimité des Abords
Rayon des 500m
AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés

Ressources et équipements

A2 - Servitude de passage des conduites d'irrigation

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
GAZ NATUREL
HYDROCARBURES
PRODUITS CHIMIQUES
I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

T1 - Servitude relative aux voies ferrées - Visibilité sur les voies publiques

T5 - Servitude aéronautique de dégagement (civile)
PT1 - Servitudes institutives au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique
PT2 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications

Défense nationale

AR3 - Servitudes autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs

Salubrité et sécurité publique
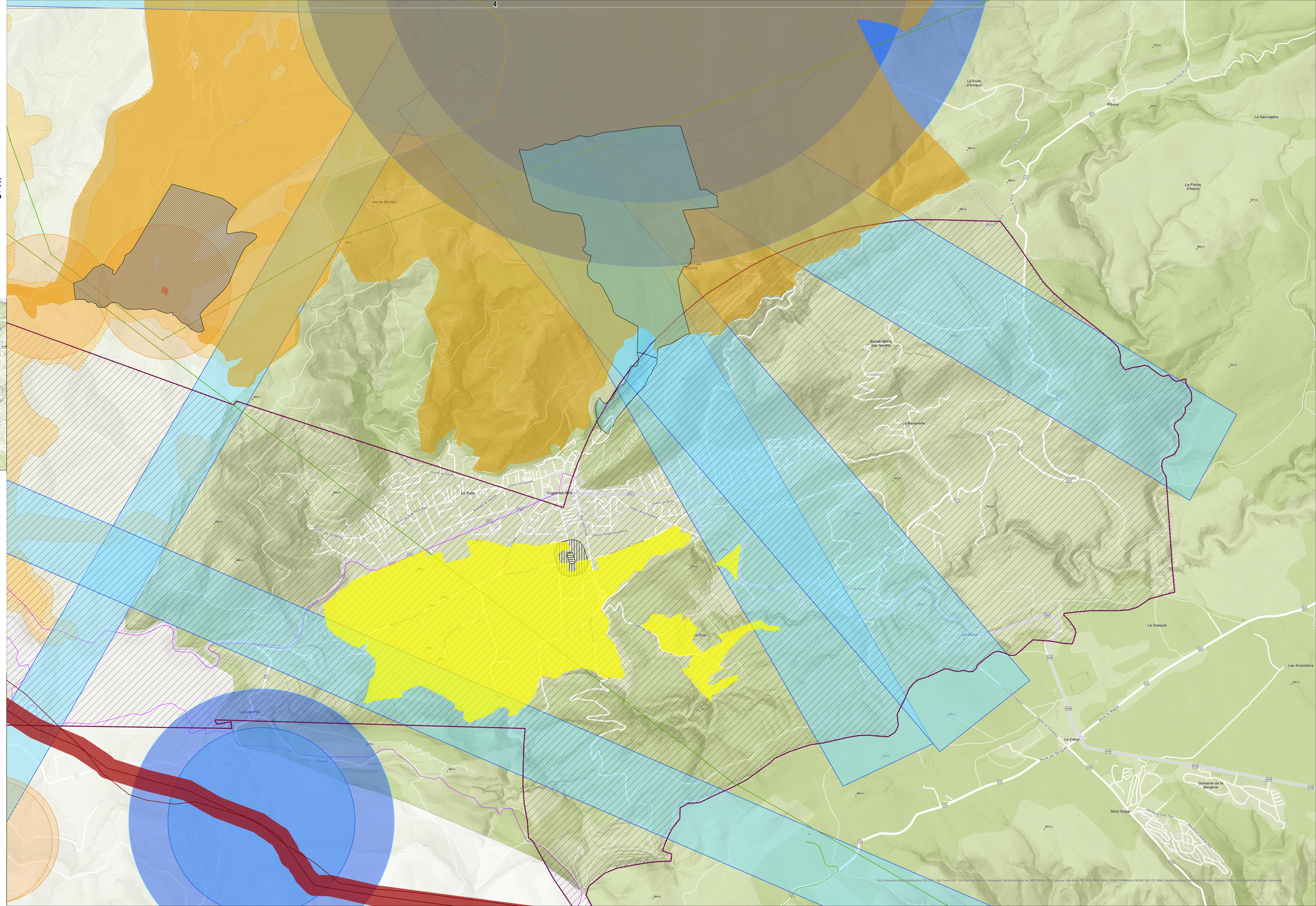
INT1 - Servitude institutive au voisinage des cimetières
Cimetière
Servitude
PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (PPRM)
PM3 - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)